

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril

Commission thématique milieux aquatiques et zones humides – Avancement du
Diagnostic Hydromorphologique des cours d'eau

29 mars 2023 | 16h00-18h00

Liste de présence

Titulaire	Fonction	Présent	Excusé
Michel GARCIA	Président de la CLE, commune de Villeveyrac	X	
Patrick ARMENIO	SAM	X	
Marcel BOSC	Commune de Balaruc le Vieux	X	
Jérôme PAPEROU	CPIE	X	
Caroline MULLER	CD34	X	
Eric VINDIMIAN	FNE	X	
Sébastien THERON	CAHM	X	
Alain VIDAL	Commune de Loupian	X	
Thierry LESIEUR	FIN	X	
Thierry BAEZA	Commune de Mèze	X	
Geoffrey DIDIER	SYBLE	X	
Yan RENAUT	Commune de Balaruc les Bains	X	
Gérard NAUDIN	SMETA	X	
Marc COUSTOL	SBL	X	
Christian GUIRAUD	Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer	X	
Fabrice CATHELIN	AERMC	X	
Aurélien DALOZ	Commune de Montbazin	X	
Josian RIBES	Commune de Montbazin	X	
Karine WAWRYNOW	SAM	X	

Alain BERTES	Commune de Gigean	X	
Betty JOUANDEAU	DDTM	X	
Sandrine LAFONT	SAM	X	
Elise BOURRU	SMBT	X	
Clarisse MARCEILLAC	SMBT	X	
Vincent PICHOT	Aquascop	X	
Sébastien DAVID	Géorives	X (VISIO)	
Elin PEZZINI	ECOVIA	X (VISIO)	
Sylvie ROBERT	DRARI		X
Julie BERTRAND	ADENA		X
Isabelle DHOMBRES	Hérault Tourisme		X
Walter BIGNON	Commune de Marseillan		X
Maeva CARRERE	EPTB Fleuve Hérault		X
Mr RAJA	Commune de Bouzigues		X
Nerte DE MAULEON	Coopération agricole Occitanie		X
Olivier LAURENT	Commune de Frontignan		X
Justine BOUSSIER	CA34		X
Véronique CALUEBA	CD34		X
Julien CAUCAT	3M		X
Vincent SABATIER	Commune de Sète		X
Julie CATHERINOT	CA34		X

Rappel de l'ordre du jour

Présentation de la phase 3 du Diagnostic Hydromorphologique des cours d'eau : Programme d'actions et présentations des sites pour AVP

Document support : 11356_BV Thau_phase3 CM EB SD VP.pptx

Compte-rendu des échanges

Michel GARCIA, Président de la CLE et de la Commission Thématique milieux aquatiques et zones humides, introduit la Commission et remercie les participants pour leur présence. Il indique également que le choix final des sites pour les avant-projets (AVP) se fera lors d'un prochain COTECH.

Elise BOURRU du SMBT rappelle le cadre et les objectifs de la séance :

- Rapide rappel des phases 1 et 2 (état des lieux et diagnostic)
- Présentation de la phase 3 (programme d'actions) et explications de lectures des fiches actions + temps d'échanges pour questions/remarques/corrections + 15 jours supplémentaires pour faire des retours
- Présentation des critères proposés pour la sélection des AVP

Rappel des phases 1 et 2

Vincent PICHOT rappelle le travail réalisé lors des phases d'état des lieux et de diagnostic.

Karine WAWRYNOW indique que pour faciliter la lecture, elle aurait préféré une grille de lecture par cours d'eau plutôt que par thématique d'actions. Elle indique que les indicateurs proposés, pour définir et caractériser les tronçons homogènes (TH), ne sont pas pondérés par cours d'eau (notamment le caractère intermittent des écoulements) et ne peuvent pas avoir la même intensité sur chaque cours d'eau (ex sur Vène et Pallas il aurait pu y avoir encore plus de tronçons). Elle précise qu'il aurait fallu prioriser les TH avant de prioriser les actions.

Vincent PICHOT répond que ces indicateurs ont bien été pondérés. En ce qui concerne les écoulements et le caractère intermittent de certain cours d'eau, du fait de leur importance, ils sont doublement pris en compte : à la fois au niveau de la notation du potentiel hydrologique et de la notation des habitats aquatiques potentiels. C'est l'expertise réalisée à l'échelle de chaque TH qui a permis justement de prioriser les actions. Il précise également que l'échelle de découpage des TH permet d'obtenir un diagnostic avec enjeux globaux.

Karine WAWRYNOW indique également qu'il aurait été intéressant de traiter l'enjeu salinité et apport d'eau douce à la lagune.

Sandrine LAFONT précise que la restauration hydromorphologique pourrait être une réponse aux remontées salines et à la préservation des ressources souterraines type nappe astienne.

Clarisse MARCEILLAC indique que le programme d'actions pourrait être établi sur 10 ans avec tranches biennales pour lancement des travaux. Il serait nécessaire de redéfinir ce qu'il est prévu de faire dans chaque tranche de 2 ans.

Elise BOURRU complète : les fourchettes basses et hautes des coûts seront intégrées au programme d'actions.

Michel GARCIA précise l'importance de ces projets qui seront portés par EPCI avec des budgets entérinés jusqu'à 2026 à ce jour.

Présentation de sites pour AVP

Elise BOURRU précise que si dès aujourd'hui il était possible de valider les AVP, ceci permettrait de respecter le calendrier de l'étude. Autrement, les prestataires ont accepté qu'un avenant soit fait à l'étude et il sera alors possible de faire la phase terrain de préparation des AVP à l'automne prochain, une fois les 4 AVP validés par tous.

Vincent PICHOT présente les sites les uns après les autres.

Site 1 : Prés Bas – la Louve - Villeveyrac

Michel GARCIA indique que le terrain à l'amont constitue un secteur d'où peut provenir des pollutions diffuses (par ex bassin de la STEP), donc il serait plus intéressant de faire ce projet à l'aval.

Karine WAWRYNOW indique que ce site ne semble pas prioritaire : des remarques seront partagées à la suite de la commission thématique.

Site 2 : Aygue Nay – amont ancienne voie romaine – Mèze

Monsieur BAEZA de la commune de Mèze indique que le projet de la LGV passera en aérien sur ce secteur.

Karine WAWRYNOW indique que Font Frats a été identifié comme un point noir mais le site n'est pas forcément prioritaire, et estime qu'il faut également intégrer l'embouchure.

Site 3 : Nègue-Vaques – Sainte-Croix – Montagnac, Mèze

Michel GARCIA indique qu'il existe un gros projet sur la Castillonne : une usine d'embouteillage de l'eau avec donc des travaux et une circulation importante potentiellement associés dans cette zone.

Aurélien DALOZ s'interroge sur l'existence ou non d'une prospective territoriale sur ce projet. Elise BOURRU indique qu'il y a eu justement des remontées d'information collectives, notamment par des enquêtes.

Michel GARCIA : avec SBL un projet à Montagnac est à l'étude pour alimenter Mèze en eau, qui influencera peut-être ces secteurs.

Eric VINDIMIAN remarque que d'autres projets que la mise de l'eau en bouteille seraient plus pertinents. Il faut également avoir en tête d'être prêt avec des projets à proposer en séquence éviter – réduire – compenser (ERC).

Site 4 : Soupié – Prés de Soupié – Marseillan

Karine WAWRYNOW indique que ce site est très intéressant mais il faudrait dézoomer et regarder le TH5 pour faire le lien. Des mesures compensatoires devront être collées sur certaines parties de foncier et le plan de gestion serait à refonder sur ce secteur en fonction d'usages, de connectivités cours d'eau / zones humides, de la qualité de l'eau, des risques de remontée d'eaux salines. C'est un travail intéressant à envisager en AVP.

Sandrine LAFONT indique qu'un suivi salinité a été lancé à partir d'avril sur les trous d'eau et les roubines pour comprendre le lien avec le Soupié et caractériser les enjeux à intégrer dans le plan de gestion. Les informations seront transmises.

Site 5 : Nègue-Vaques – Saint-Martin – Mèze

Monsieur BAEZA indique l'existence de difficultés probables avec le propriétaire à cet endroit pour le foncier.

Site 6 : Nègue-Vaques – aval D18 –Mèze

Sandrine LAFONT indique que ce site apparaissait également prioritaire pour SAM, mais il serait nécessaire d'expertiser au niveau qualitatif l'ancienne décharge (voir avec COVED). L'objectif de restauration de la zone humide est très intéressant.

Site 7 : Vène – amont Montbazin

Karine WAWRYNOW : on partage l'analyse, en lien avec la restauration qui a été faite au droit du jardin méditerranéen, et on fera d'autres propositions sur une parcelle proche.

Aurélien DALOZ demande quelle serait la difficulté de faire de ce site une zone d'expansion de crue ? Il indique qu'il existe un projet de restaurer cette zone humide et d'en faire une zone d'expansion de crue. Il serait intéressant d'être ambitieux et de réaliser un projet intégré.

Sébastien DAVID précise que lorsque l'on veut écrêter les crues de façon significative sur un site, la solution retenue est généralement un bassin de stockage temporaire : soit par barrage en travers de la plaine inondable, soit par déversement latéral du cours d'eau sur une rive aménagée en bassin. Ce qui peut figer la mobilité du cours d'eau et par conséquent conditionner l'action de restauration à l'action hydraulique.

Fabrice CATELIN de l'AERMC précise qu'il faut retenir une approche pluri-thématique en entrée même s'il y a une étude par TH et une étude thématique avant les AVP.

Site 8 : vallon de Fontebèze - Mèze

Michel GARCIA demande si le potentiel archéologique sera pris en compte ? (existence d'un lien avec la voie romaine sur certains sites)

Vincent PICHOT précise que ces éléments seront pris en compte dans l'AVP typiquement. Cela peut être identifié comme un frein important dans l'AVP.

Patrick ARMENIO s'interroge sur cette proposition de site, car il n'a pas été prospecté ?

Vincent PICHOT précise que ce site qui apparaît très intéressant, a été identifié par photo aérienne et qu'il semble présenter un bon potentiel de restauration.

Site 9 : Pallas – Centre d'enfouissement – Villeveyrac

Patrick ARMENIO s'interroge sur cette proposition de site (peu d'eau) plutôt que le site des « cauquillades » (action 6) ?

Vincent PICHOT précise que l'étude hydraulique plus complexe pourrait être un frein à la réalisation d'un projet s'il était plus large.

Eric VINDIMIAN indique qu'il est difficile de voir le passage des priorités mises sur les actions puis sur les AVP.

Elise BOURRU précise que les critères (ex foncier) sont précisés. Un complément sur les critères des TH pourra également être fait selon les retours et propositions.

Aurélien DALOZ s'interroge sur « comment aller au plus impactant positivement pour le BV ? ».

Michel GARCIA propose de revoir la stratégie de choix des AVP.

Josian RIBES indique que dans 3 ans il y aura les nouvelles élections, avec l'incertitude sur la continuité et la pérennisation des projets.

Michel GARCIA conclue qu'aujourd'hui on ne sélectionnera pas les 4 AVP mais il était intéressant de commencer à discuter des critères et propositions, se laisser le temps de réfléchir. Il est nécessaire de voir les propriétaires publics des parcelles proposées et les attentes des EPCI.

Elise BOURRU reprecise les nouvelles échéances :

- 15 jours pour faire des retours,
- Programmation d'une nouvelle réunion COTECH pour avancer sur les choix d'AVP d'ici l'automne,
- Programmation d'une réunion CLE à la suite du COTECH pour validation

En l'absence de questions ou commentaires supplémentaires, Michel GARCIA remercie l'ensemble des personnes présentes pour la qualité des échanges et propose de clôturer la séance.